

1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf
Verfahrenstechnologin Metall und Verfahrenstechnologe Metall - Fachrichtung Eisen- und
Stahlmetallurgie**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de Technicienne du
métal et technicien du métal – spécialisation métallurgie du fer et de l'acier**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Transformation primaire en matières premières et en matériaux recyclés de matériaux dans des installations de production
- Pilotage et réglage de processus de production
- Réglage de systèmes de manutention et de flux de matériaux
- Surveillance et optimisation de processus de production
- Réalisation de contrôles tout au long des processus
- Utilisation de logiciels standard et de logiciels de production lors du traitement de la commande
- Exécution de processus métallurgiques
- Travail en équipe (également internationalement)
- Identification et élimination de pannes dans le flux de production
- Utilisation de procédés de traitement thermique
- Influence de processus chimiques
- Contrôle de matériaux et mise en œuvre de mesures d'assurance qualité
- Entretien de systèmes de production et d'installations
- Conditionnement et stockage de matières entrantes
- Manipulation de matières premières et de matières auxiliaires
- Recyclage et élimination écologique de matières consommables et matières auxiliaires
- Manipulation et maintenance d'équipements et de moyens d'exploitation
- Fabrication de pièces et d'assemblages
- Utilisation de la technique de commande et de réglage
- Organisation et exécution de processus logistiques.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les techniciennes du métal et techniciens du métal avec spécialisation métallurgie du fer et de l'acier travaillent dans l'industrie de la métallurgie et de l'acier, dans des entreprises de cokerie, des installations de frittage, dans les hauts fourneaux du domaine de la production de fonte brute, dans des aciéries et dans des fonderies, par exemple.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(*)Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : www.cedefop.eu.int/transparency

© Communautés européennes 2002

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

| | |
|---|---|
| <p>Nom et statut de l'organisme du certificateur</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p> | <p>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p> |
| <p>Niveau (national ou international) du certificat</p> <p>ISCED 354 Ce diplôme est classé au niveau 4 du cadre allemand et européen des certifications ; cf. avis du 1er août 2013 (journal officiel allemand, section officielle, [BANz AT] du 20 novembre 2013 B2)</p> | <p>Système de notation / conditions d'octroi</p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p> |
| <p>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</p> <p>Agente de maîtrise certifiée/Agent de maîtrise certifié Technicien supérieur/Technicienne supérieure (diplôme d'État) avec spécialisations appropriées</p> | <p>Accords internationaux</p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p> |
| <p>Base légale du certificat</p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Technicienne du métal et technicien du métal – spécialisation métallurgie du fer et de l'acier en date du 04.12.2017 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I S 3834) décisions de la Conférence des ministres des cultes (KMK) en date du 15.09.2017 (BANz. - Journal des annonces officielles AT 03.04.2018 B1)</p> | |

6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

| |
|--|
| <p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général) 2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé 3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements |
| <p>Informations supplémentaires</p> <p>Accès: les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p>Durée de la formation : 3,5 ans.</p> <p>Formation selon le « système dual », en alternance en établissement scolaire et en entreprise:</p> <p>Les aptitudes, connaissances et habilités enseignées durant la formation professionnelle (compétences de l'activité professionnelle) se basent sur les exigences typiques des processus de travail et de la gestion d'entreprise. Elles sont la préparation à une activité professionnelle concrète. Formation en entreprise et en établissement scolaire/école : Dans les entreprises les apprentis se procurent, dans un environnement de travail réel, des compétences liées à la pratique concrète de l'activité professionnelle. Pendant une ou deux journées par semaine les apprentis fréquentent l'école de formation professionnelle où on leur enseigne des matières générales et professionnelles en rapport avec la formation qu'ils suivent.</p> <p>Vous trouverez de plus amples informations sous:</p> <p>www.berufenet.arbeitsagentur.de</p> <p>Centres Nationaux Europass</p> <p>www.europass-info.de</p> |